

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 2

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 8/03/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B LADRAY et JP MARRON

Objet : Bonification du fonds d'investissement de Saint Sernin pour l'acquisition de foncier agricole.

Le Président rappelle que dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, l'acquisition de foncier agricole par les collectivités permet de faciliter l'installation ou le développement d'exploitations agricoles. A cet effet, un protocole de veille et d'action foncières a été établi entre la CCBA et ses communes membres. La commune de Saint Sernin a approuvé ce protocole par délibération du 11 février 2022.

Le protocole foncier permet d'apporter une aide de 25% du coût d'acquisition financé par la commune qui prendra la forme d'une bonification du fonds d'aide à l'investissement attribué à cette commune.

La commune de Saint Sernin a sollicité l'aide financière de la CCBA le 22 septembre 2022 dans le cadre de son acquisition amiable, de parcelles sises quartier Touroulet à Saint Sernin, représentant une surface de 13 240 m² pour un prix de 15 000 €, soit 1,31€/m². Néanmoins, le 9 février 2023, la commune a informé la CCBA de sa décision de revendre une bande de terrain de 1 000 m² pour désenclaver une parcelle bâtie proche, au prix de 1,31€/m². Aussi, il convient de déduire la recette attendue par la commune du calcul de l'aide financière de la CCBA. La demande d'aide à la CCBA porte donc sur une surface de 12 240 m² au prix de 13 690 €.

Les terrains sont plats, de bonne qualité agronomique, faciles d'accès et irrigables via un canal d'irrigation.

Le prix pratiqué pour l'achat du foncier est légèrement supérieur au prix du marché.

Au regard du protocole foncier en vigueur à la date de la demande, il est possible d'attribuer, dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023, une bonification du fonds d'aide à l'investissement de la commune de Saint Sernin de 3 422 € correspondant à 25% du prix financé par la commune.

Cette bonification entraînera la modification par le conseil communautaire du montant de l'autorisation de programme correspondante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer une bonification du fonds d'investissement de la commune de Saint Sernin de 3 422 € ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les formalités pour l'exécution des présentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 mars 2023
Le Président, Max TOURVIEILHE

